



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

**REGLEMENT
Agility**

valable à partir du 01.01.2022

TABLE DE MATIERES

1.	AVANT – PROPOS	4
1.1	Généralités	4
1.2	Introduction.....	4
1.2.1	Définitions de terme	4
2.	PARCOURS	5
2.1	Généralités	5
2.2	Tracé du parcours.....	5
2.3	Déroulement du concours.....	5
2.4	Temps de parcours standard	6
2.4.1	Temps de parcours standard en classe 1.....	6
2.4.2	Temps de parcours standard en classe 2 et 3.....	6
2.5	Temps de parcours maximum pour le parcours	6
2.6	Chronométrage électronique	6
3.	OBSTACLES	7
4.	JUGEMENTS	8
4.1	Généralités	8
4.2	Pénalités.....	8
4.2.1	Pénalités de temps	8
4.2.2	Fautes d'ordre général.....	8
4.2.3	Tombées	8
4.2.4	Zones de contact	8
4.2.5	Refus.....	8
4.3	Fautes et refus spécifiques à un obstacle	8
4.3.1	Sauts	8
4.3.2	Passerelle	9
4.3.3	Balanoire	9
4.3.4	Palissade.....	9
4.3.5	Slalom	9
4.3.6	Tunnel rigide et souple.....	9
4.3.7	Pneu.....	9
4.3.8	Saut en longueur.....	9
4.4	Disqualification	10
4.5	Cas de force majeure	10
5.	QUALIFICATIONS	12
5.1	Classement.....	12
6.	ORGANISATION D'UN CONCOURS, DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR	13
7.	CONDITIONS D'ADMISSION AUX CONCOURS	14

7.1	Participation aux concours.....	14
7.2	Conditions spéciales d'admission	14
7.2.1	National	14
7.2.2	Concours à l'étranger.....	14
8.	CATEGORIES DE TAILLE ET CLASSES DE TRAVAIL	15
8.1	Catégories de taille des chiens	15
8.1.1	Mensuration des chiens	15
8.2	Classes de travail des chiens	15
8.3	Critères de passage en classe supérieure et de relégation.....	15
8.3.1	Passage en classe supérieure.....	15
8.3.2	Relégation	15
9.	ÉPREUVES	17
9.1	Épreuves lors d'un concours agility.....	17
9.1.1	Épreuves agility.....	17
9.1.2	Épreuves jumping	17
9.1.3	Jeux.....	17
9.2	CACIAG.....	17
9.3	RÉSULTATS OBTENUS à L'ÉTRANGER	18
10.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	19

1. AVANT – PROPOS

Le présent règlement agility fixe les règlements fondamentaux pour l'agility. La CTAMO peut créer d'autres dispositions en forme de directives obligatoires. Les directives sont publiées sur le site web de la CTAMO. En plus la CTAMO édicte des cahiers de charges spécifiques pour les organisateurs de concours d'agility et les responsables de certaines charges.

1.1 Généralités

Les sections locales et les clubs de race de la SCS sont invités à encourager la pratique de l'agility dans l'esprit et suivant le règlement défini par la SCS et la CTAMO.

1.2 Introduction

L'agility est une discipline de sport ouvert à tous les chiens et sportifs. Agility consiste à faire franchir au chien divers obstacles réglementés avec l'intention de démontrer l'intelligence et la mobilité du chien. Il s'agit d'une discipline de sport qui favorise la bonne intégration des chiens dans la société et qui devrait améliorer la coordination et la performance physique du chien et du sportifs. L'agility présuppose une parfaite harmonie entre le sportif et le chien et aboutit à une entente parfaite du team. Il est donc nécessaire pour le sportif de connaître suffisamment les bases élémentaires d'éducation et de formation d'un chien.

L'agility se pratique en différentes catégories de taille et en différentes classes de performance. Le classement de taille du chien est défini par sa hauteur au garrot. La classe de performance du chien dépend des résultats obtenus en concours.

1.2.1 Définitions de terme

Concours agility	L'ensemble de toutes les épreuves officielles et jeux lors d'un concours agility pendant un jour
Parcours	Suite d'obstacles fixés par le juge
Épreuve agility	Discipline officielle selon FCI dans le cadre d'une classe avec obstacles de zone de contact
Épreuve jumping	Discipline officielle selon FCI dans le cadre d'une classe sans obstacles de zone de contact
Jeu / Open	Discipline inofficielle selon le bon vouloir de l'organisateur / juge dans le cadre des règles valables agility. Peut être organiser ouvert pour plusieurs catégories et classes.
Team	Chien et sportif
Juge de concours agility	Le juge de concours agility est une personne impartiale qui élabore et installe le parcours lors du concours agility et qui juge les teams selon le règlement de concours SCS. Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge
Juge-arbitre agility	Le juge est un expert qui a étudié à profond le règlement de concours de la SCS et qui est engagé lors de concours important. Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge-arbitre.
Ring de concours	Le ring est la superficie pour le parcours pour le déroulement d'un concours

2. PARCOURS

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide.

Le parcours devra être effectué par le chien dans l'ordre déterminé des obstacles et dans le temps défini. Les jeux peuvent dévier de cette règle.

2.1 Généralités

- a) Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours (ring) doit être de 25 sur 35 m (FCI 20 sur 40 m). La largeur minimale d'un ring est de 20 m. Pour une largeur de moins de 25 m, la longueur du ring doit être d'au moins 40 m.
- b) Le terrain nécessaire à l'installation d'un parcours pour les jeux doit être si possible de dimensions égales à celui nécessaire pour les épreuves officielles agility et jumping.
- c) En cas exceptionnel, et dans le but de favoriser le déroulement des concours en halles, les rings peuvent être de dimensions différentes. La largeur minimale ne doit pas être inférieure à 19 m et la surface totale par ring doit couvrir au moins 600 m².
- d) Un espace libre d'au moins 5 mètres dans la ligne de course naturel du chien doit être réservé au départ et après l'arrivée. Chaque ring doit être marqué et délimité avec des marquages bien visibles. Si plus d'un parcours sont mises en place, les rings doivent être séparés de 8 à 10 mètres les uns des autres. Quand deux rings sont contigus, la séparation doit être infranchissable pour les chiens. La constitution du terrain ne doit comporter aucun danger pour le chien ou le sportif sur toute la longueur du parcours (verre brisé, clous, forte inégalité du terrain, etc.)
- e) Le parcours même a une longueur de 100 à 220 m et comprend selon la catégorie de l'épreuve 15 à 22 obstacles avec un minimum de 7 sauts. Les jeux peuvent déroger de cette règle. Le sportif doit avoir la possibilité de passer tous les obstacles des deux côtés.
- f) La distance minimale entre des obstacles successifs est 5 m pour la ligne de course du chien. La distance maximale entre des obstacles successifs est 7 m en ligne droite. Les deux distances doivent être mesurées à partir du point nominal. Le point nominal pour les sauts est le centre de la barre. Pour un tunnel, une zone, le slalom, c'est l'endroit où le chien commence respectivement termine l'obstacle.

2.2 Tracé du parcours

Le tracé du parcours est laissé entièrement à l'imagination du juge et doit respecter les prescriptions du règlement. Le chien devrait pouvoir courir agilement et fluidement le long du parcours. Le tracé du parcours devrait être logique et conforme à la classe pour le chien et le sportif.

Le but d'un parcours est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien et sa vitesse en faisant le parcours. Le tracé du parcours doit être différent à chaque fois pour éviter une habitude du chien.

2.3 Déroulement du concours

Avant le début de la première épreuve, le juge rassemble les sportifs des classes 1 pour un briefing et leurs donnent les indications nécessaires concernant l'épreuve, le temps de parcours standard et le temps de parcours maximal. Il leurs rappellera le règlement de concours SCS et les critères pour le jugement. Pour les épreuves et jeux suivants le juge (ou le speaker) donne des informations sur la longueur du parcours, le temps de parcours standard et le temps de parcours maximum. Le juge ou le speaker libère le parcours pour la reconnaissance (briefing) pour les sportifs (sans chien).

Un briefing formel n'est pas obligatoire pour les classes 2 et 3.

Sur le parcours aucun entraînement n'est permis.

Le team se rend au départ. Le chien est mis en position à terre devant la ligne de départ. Le juge libère le départ avec un signal. Ensuite le sportif peut se positionner sur le parcours à un endroit librement choisi. Le chronométrage commence dès que le chien franchit la ligne de départ.

Le sportif mène le chien sur tous le parcours avec des signes acoustiques et/ou des signes avec la main.

La fin du parcours et du chronométrage est en tous cas terminé quand le chien franchit la ligne d'arrivée.

Le team quitte le ring.

Le déroulement est éventuellement différent pour les sportifs handicapés et sera défini dans une directive séparée.

Dès le départ, le sportif est responsable que son chien passe les obstacles dans l'ordre indiqué sans jamais toucher lui-même son chien ou un obstacle.

2.4 Temps de parcours standard

2.4.1 Temps de parcours standard en classe 1

Le temps de parcours standard en classe 1 est fixé par le juge et annoncé aux participants lors du briefing.

2.4.2 Temps de parcours standard en classe 2 et 3

Le temps de parcours standard en classe 2 et 3 est calculé après toutes les épreuves sur la base du temps du team le plus vite avec le plus petit nombre de faute de parcours.

La méthode de calcul est fixée par la CTAMO avant la fin de l'année civil pour la prochaine année. Ceci est publié comme directive.

2.5 Temps de parcours maximum pour le parcours

Le juge détermine le temps de parcours maximum pour le parcours.

2.6 Chronométrage électronique

Les chronométrages électroniques sont obligatoires pour toutes les catégories des classes 2 et 3. Cela concerne les épreuves agility et jumping indépendamment du nombre des rings.

3. OBSTACLES

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien ou le sportif dans leur méthode de construction et structure ou par leur ordre sur le parcours et doivent être conformes aux prescriptions et aux mesures selon le Règlement Obstacle Agility.

L'organisateur assure que les obstacles sont à dispositions dans le nombre correspondant au cahier de charge organisateur et conformes aux règles.

4. JUGEMENTS

4.1 Généralités

L'objectif du parcours est d'amener le chien à franchir tous les obstacles dans l'ordre prescrit et sans fautes. Un parcours agility n'est pas un concours de pure vitesse mais avant tout une épreuve d'agilité. Le but d'un parcours agility est un balancement entre habilité et vitesse. En cas de même nombre de fautes aux obstacles, c'est le meilleur temps de parcours qui décidera du classement. Si plusieurs chiens font un parcours sans fautes ou ont le même nombre de faute et le même temps de parcours, ils sont classés sur le même rang.

4.2 Pénalités

4.2.1 Pénalités de temps

Pour le dépassement du temps de standard, on compte pour chaque centième de seconde 0,01 point de pénalité.

4.2.2 Fautes d'ordre général

Chaque faute est pénalisée de 5 points.

- a) le sportif touche son chien pendant le parcours s'il en ressort un avantage pour le team.
- b) le sportif touche de manière volontaire des obstacles pendant le parcours

4.2.3 Tombées

Chaque tombée est pénalisée de 5 points.

Une faute est comptée si la barre d'un saut, un élément du viaduc / mur ou un élément du saut en longueur tombe respectivement ne se trouve plus à la position initiale.

4.2.4 Zones de contact

Chaque faute est pénalisée de 5 points.

Une faute est comptée si le chien ne touche pas la zone de contact montante et descendante de la palissade, la balançoire et la passerelle avec au moins une partie de la patte.

4.2.5 Refus

Chaque refus est pénalisé de 5 points.

En cas de refus en rapport avec un obstacle, le sportif doit faire reprendre l'obstacle refusé par son chien sous peine de disqualification du team. Le 3ème refus sur le parcours mène automatiquement à une disqualification.

Un refus est compté:

- a) Arrêt du chien devant l'obstacle à franchir ainsi que l'arrêt entre les obstacles
- b) le chien évite ou tourne latéralement pour éviter l'obstacle à faire

4.3 Fautes et refus spécifiques à un obstacle

4.3.1 Sauts

Si le chien passe sous la barre sans faire tomber la barre, on compte un refus.

Si le chien passe sous la barre en faisant tomber la barre, on juge ceci comme destruction d'obstacle (disqualification).

4.3.2 Passerelle

Le chien qui saute de la passerelle avant avoir touché avec les quatre pattes la partie descendante est sanctionné d'un refus.

4.3.3 Balançoire

Le chien qui saute de la balançoire avant avoir franchi l'axe de basculement avec quatre pattes est pénalisé d'un refus.

Le chien qui quitte la balançoire avant que celle-ci ait touché le sol est pénalisé d'une faute.

4.3.4 Palissade

Le chien qui quitte la palissade avant avoir franchi le sommet est pénalisé d'un refus.

Le chien qui franchi le sommet de la palissade et qui touche le sol avant d'avoir touché la partie descendante de l'obstacle est disqualifié.

4.3.5 Slalom

Au départ le premier piquet du slalom doit se trouver sur la gauche du chien, le deuxième sur la droite et ainsi de suite. Si le chien prend une mauvaise entrée, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien manque une porte, il est pénalisé d'une faute. Chaque faute doit immédiatement être corrigée ou le chien doit être ramené au début de l'obstacle. Au maximum 5 fautes sont possibles.

Le franchissement de plus de 2 portes dans le mauvais sens mène à une disqualification.

L'obstacle doit être franchit correctement avant de faire le prochain obstacle; si ce n'est pas le cas, la disqualification sera prononcée à l'obstacle suivant.

4.3.6 Tunnel rigide et souple

Si le chien passe une patte ou la tête dans le tunnel et se retire, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien fait demi-tour dans le tunnel et sort par le mauvais côté, il est pénalisé d'un refus.

4.3.7 Pneu

Si le chien passe entre le pneu et le cadre et pas à travers le pneu, il est pénalisé d'un refus.

Ajout pour le pneu qui s'ouvre

- a) Si le chien saute entre le cadre et le pneu et pas à travers le pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une disqualification.
- b) Si le chien saute à travers le pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une faute.
- c) Si le chien court sous ou à côté du pneu et le pneu s'ouvre, ceci est une démolition de l'obstacle (disqualification).

4.3.8 Saut en longueur

Si le chien passe à côté ou saute latéralement en entrant ou sortant et ne saute donc pas par-dessus l'obstacle complet, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien fait tomber un élément, il est pénalisé d'une faute. Pas de faute si le chien frôle seulement les éléments.

Si les piquets de marquages tombent, ni le sportif ni le chien n'auront une faute, même si un élément tombe par la suite.

4.4 Disqualification

Une disqualification signifie que le sportif doit immédiatement quitter le parcours avec son chien. Pendant le briefing le juge peut donner des instructions différentes.

Le juge doit indiquer la disqualification par un coup de sifflet et/ou avec un signal de la main. Tous les points qui ne sont pas prévus dans l'énumération suivante seront décidés par le juge. Il est évident que le juge doit juger tous les concurrents de la même manière.

Les fautes suivantes entraînent une disqualification:

- a) Comportement incorrect du sportif envers le juge.
- b) Comportement non sportif du sportif
- c) Comportement agressif du chien envers le personnel du ring.
- d) Mauvais traitement envers son chien.
- e) Le chien franchit la ligne de départ (prolongée) avant la libération du départ par le juge.
- f) Dépassement du temps de parcours maximum.
- g) Après le troisième refus pendant le parcours.
- h) Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre correct.
- i) Franchir un obstacle dans la mauvaise direction
- j) Le sportif passe lui-même un obstacle, par-dessus ou par dessous ou à travers.
- k) Interruption de la course par le sportif sans l'ordre du juge.
- l) Le sportif tient pendant le parcours quelque chose dans la main.
- m) Le sportif remet son chien au départ après que celui-ci ait déjà franchit la ligne de départ (exception : sur ordre du juge).
- n) Le sportif porte sur ses vêtements un objet, exception une banane fermée (sacoche portée autour de la taille) et le dossard.
- o) Le chien porte pendant le parcours un collier quelconque.
- p) Le chien fait ses besoins sur le parcours.
- q) Le chien quitte le parcours ou n'est plus sous le contrôle du sportif.
- r) Le chien ou le sportif détruit un obstacle avant le passage de celui-ci, exception: un obstacle est détruit lors du premier passage de l'obstacle (est pénalisé d'une faute) et celui-ci doit être franchit une deuxième fois dans le parcours
- s) Le chien ou le sportif détruit un obstacle de telle manière qu'il ne peut plus être franchit correctement
- t) Un chien qui attrape sans cesse le sportif
- u) Départ de l'épreuve sans autorisation par le juge.

Tous les cas imprévisibles sont jugés par le juge et sont considérés comme décisions irrévocables.

4.5 Cas de force majeure

Pour des incidents indépendants de l'action du sportif, p.ex. barre tombée à cause du vent, tissu du tunnel souple entortillé, le juge peut arrêter le sportif. Après la remise en ordre de l'obstacle, le

le juge fera repartir le chien depuis le départ. Toutes les pénalités reçues avant l'endroit d'interruption restent valables. De nouvelles fautes sur cette partie de ce parcours ne sont pas données. Le sportif doit refaire tout le parcours correctement.

5. QUALIFICATIONS

Pour les épreuves les qualifications suivantes sont évaluées:

Excellent (Exc.)	0 à 5.99 total de points de fautes
Très bon (TB)	6 à 15.99 total de points de fautes
Bon (B)	16 à 25.99 total de points de fautes
Non classé (NC)	à partir de 26.00 total de points de fautes

Le total de points de faute est la somme des points de pénalisation de fautes aux obstacles, de refus et de pénalisation de temps.

5.1 Classement

Le classement se fera en tenant compte des aspects suivants:

- 1) Le total de points de faute
- 2) En cas d'égalité total de points de faute, le chien avec le moins de faute de parcours sera mieux classé.
- 3) En cas d'égalité de fautes de parcours, on prend en considération le meilleur temps de parcours.

Exemple: temps de parcours standard 60 secondes

Rang	Fautes de parcours	Temps	Fautes de temps	Fautes-totales	Dossard
1	0	49.90	0.00	0.00	12
2	0	65.00	5.00	5.00	4
3	5	57.25	0.00	5.00	18
4	5	58.71	0.00	5.00	7
5	5	63.25	3.25	8.25	2
6	10	49.17	0.00	10.00	15

6. ORGANISATION D'UN CONCOURS, DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR

Les devoirs et exigences pour les organisateurs de concours agility sont réglementés dans le "Cahier de charge des organisateurs".

7. CONDITIONS D'ADMISSION AUX CONCOURS

7.1 Participation aux concours

Pour pouvoir participer aux concours (épreuve officielle et jeux) le chien doit être âgé d'au moins 18 mois.

7.2 Conditions spéciales d'admission

7.2.1 National

Pour les concours nationaux suivants des conditions d'admission additionnelles sont fixées:

- a) Championnat Suisse individuel
- b) Championnat Suisse équipe
- c) Concours de qualification pour les championnats du monde FCI
- d) Concours de qualification pour l'European Open FCI
- e) Participation au Junior Open Agility World Championship FCI

7.2.2 Concours à l'étranger

Pour les concours à l'étranger les conditions de l'association du pays respectif entrent en vigueur.

8. CATEGORIES DE TAILLE ET CLASSES DE TRAVAIL

8.1 Catégories de taille des chiens

Il existe diverses catégories de taille de chien. Déterminatif est la hauteur au garrot et suit le classement de catégorie selon le règlement FCI. Si le FCI élève la hauteur des sauts pour les chiens actuellement en small, medium et large, la CTAMO peut fixer par directive des dispositions transitoires pour les classements de catégorie.

La taille du chien (hauteur du garrot) doit être mesuré avant le premier départ. C'est dans la responsabilité du preneur de licence, c'est à dire du sportif, de faire mesurer son chien en cas de doute. Seuls les juges d'agility suisses sont habilités à mesurer les chiens.

Un chien doit obligatoirement courir dans la catégorie attribuée. Toutes infractions entraînent des sanctions. Les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés.

Si un chien a déjà participé dans une catégorie attribuée, mais doit être reclassé dans une autre catégorie à cause de mensurations ultérieures, les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés. Aussi les points ARL et les résultats pour le passage en classe supérieure sont perdus. Le chien reste dans la classe de performance.

8.1.1 Mensuration des chiens

Les conditions et la procédure de mensuration sont défini dans la directive "Mensuration de taille de chien".

8.2 Classes de travail des chiens

Chaque chien commence sa première épreuve dans la classe la plus basse de sa catégorie. Les classes suivantes (dans l'ordre montant) existent par catégorie:

1, 2 et 3

L'appartenance à une classe de travail est réglée dans la directive classe de travail.

8.3 Critères de passage en classe supérieure et de relégation

Chaque chien doit obtenir les résultats exigés avant de pouvoir participer à un concours dans la classe supérieure. Un changement de classe le même jour n'est pas possible.

Pour pouvoir rester dans la classe de travail, le chien doit remplir les critères de confirmation fixés par la CTAMO. Sinon il est relégué dans la classe de travail inférieure.

8.3.1 Passage en classe supérieure

Pour remplir les critères pour pouvoir passer en classe supérieure, le temps entre le premier et le dernier résultat nécessaire ne doit pas être plus long que 24 mois. Pour remonter dans une classe supérieure, seuls les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

On peut passer en classe supérieure après un certain nombre de résultats dans les épreuves officielles agility et jumping. Les critères de passage en classe supérieure sont fixés par catégories/classes par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour la prochaine année et publié comme directive.

8.3.2 Relégation

Ceux qui ne remplissent pas les critères de confirmation fixés par la CTAMO sont relégués de la classe 3 et de la classe 2.

Les critères de confirmation sont fixés par catégorie et classe par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour l'année civile suivante et publiés comme directive.

Une relégation facultative dans la classe plus basse et possible à tout moment. Pour un repassage en classe supérieure, seul les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

9. ÉPREUVES

9.1 Épreuves lors d'un concours agility

Il existe 2 sortes d'épreuves: les épreuves officielles et les jeux. Font partie des épreuves officielles selon la FCI les épreuves agility et jumping.

Les épreuves inofficielles et valables seulement en Suisse sont:

Oldies : épreuves agility et jumping selon les directives oldies agility

Lors d'un concours agility, il est obligatoire d'organiser une épreuve agility et une épreuve jumping avec des classements séparés par catégorie et classe. La CTAMO peut accorder sur demande des exceptions qui doivent être prises en considération dans la publication officielle. Des règlements différents peuvent être édictés pour les occasions de la CTAMO.

L'utilisation du même parcours pour les différentes catégories de la même classe est acceptée.

Pour construire un parcours, le juge utilise selon son gré les obstacles reconnus officiellement par la CTAMO dans le cadre des prescriptions réglementaires. Par parcours le slalom, le tunnel souple, le viaduc / mur et le pneu ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

La différence entre les épreuves agility respectivement jumping pour les classes 1, 2 ou 3 consiste dans le degré de difficulté du parcours. Les mêmes parcours peuvent être utilisés pour les jeux pour plusieurs catégories et classes.

Pour construire un parcours le juge doit utiliser seulement des obstacles conformes au règlement.

Dans la classe 1, le saut double ne doit pas être utilisée.

Le tunnel souple, le saut double, le pneu et le saut en longueur doivent être placés ainsi que le chien puisse le prendre en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent. Aussi le chemin du tunnel souple à l'obstacle suivant doit être en ligne droite.

Le premier obstacle du parcours doit être un saut simple. Le dernier obstacle doit être un saut simple ou un saut double.

9.1.1 Épreuves agility

Le résultat de l'épreuve agility est inscrit dans le système de la CTAMO. Une épreuve agility doit avoir trois différents obstacles de zone de contact (avec exception de force majeure); il peut y avoir au maximum quatre obstacles de zone de contact (librement choisi par le juge) dans un parcours des classes de travail 2 ou 3.

9.1.2 Épreuves jumping

Le résultat de l'épreuve jumping est inscrit dans le système de la CTAMO.

9.1.3 Jeux

Les jeux sont laissés à l'initiative de l'organisateur. Ces jeux doivent rester dans l'esprit de l'agility et garantir la sécurité du chien et du sportif. Le juge annonce les règles avant chaque jeu. Le nombre de jeux sera fixé par l'organisateur en tenant compte du temps disponible et du nombre de chiens inscrits.

9.2 CACIAG

Le Certificat d'Aptitude au Championnat International d'Agility (CACIAG) peut être obtenu selon le règlement de la FCI.

9.3 RÉSULTATS OBTENUS à L'ÉTRANGER

Les résultats obtenus à l'étranger peuvent être pris en compte pour le passage en classe supérieure, la relégation et la confirmation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le résultat a été obtenu dans une épreuve officielle, agility ou jumping.
- b) Le résultat a été obtenu à un concours d'un organisateur appartenant à l'Organisation Canines Nationales FCI et qui a été jugé selon le règlement FCI ou le règlement de l'Organisation Canines Nationales affilié à la FCI.
- c) Le résultat a été obtenu dans les classes de travail 1, 2 ou 3 selon la FCI.
- d) Le résultat a été obtenu dans les catégories S, M ou L défini dans le règlement FCI.
- e) Le résultat a été obtenu dans la classe et la catégorie défini en Suisse.
- f) Le résultat remplit les critères de passage en classe supérieure et de confirmation de la CTAMO.
- g) Le résultat est inscrit dans le système dans la forme exigé par la CTAMO (Disposition pour inscription des résultats obtenus à l'étranger) dans un délai de 10 jours après le concours.
- h) des frais de gestion éventuelles sont payés dans le délai fixé. Si les frais de gestion ne sont pas payés, le résultat ne sera pas reconnu.

En cas de doute, la CTAMO décide de la validité d'un résultat.

Les résultats obtenus à l'étranger ne sont pas pris en compte pour la qualification (ARL/ACR) pour le Championnat suisse.

10. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

En cas de doute dans l'interprétation, le texte allemand fait foi.

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 28.08.2021 et approuvé par le Comité central de la SCS le 22.09.2021 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2022.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Erich Schwab
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO